

Marchands temporaires et volontaires – Inclus aux contrats approuvés



- **Prime de manutention** : Gestion opérationnelle, maintenance régulière, nettoyage, entretien de la machine, les assurances, l'espace locatif.
 - **CRM en verre de bière** : 0,01 \$/contenant
 - **Tous les autres contenants** : 0,025 \$/contenant
- **Coûts** : Installation d'un lieu de retour, remplacement ou acquisition de machine récupératrice
 - **Remboursés par l'AQRCB sur présentation de pièces justificatives**
- **Remboursement de la consigne par le récupérateur** :
 - **Délai raisonnable ne dépassant pas 60 jours*** à moins d'entente entre le récupérateur et vous, ajouté au contrat

*Si ce délai est >60 jours : communiquez avec detaillants@consignaction.ca en donnant vos coordonnées et le nom de votre récupérateur. Un suivi sera fait par le service des finances pour corriger la situation.